**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 JUILLET 2025**

**Présents** : Croes D, Meyers L, Douin Y, Rousch H, Vincent JM, Maurage D

**Excusés** : Boniver J, Ceulemans R, Hakin L

1. **Interclubs** :

Après avoir reçu les numéros du national et de IWB, Dominique s’est mise au travail pour la confection du calendrier provincial. Comme d’habitude les demandes particulières des clubs deviennent de plus en plus contraignantes pour l’élaboration des séries. Certains clubs proposent pratiquement les 11 dates auxquelles le club doit jouer à domicile.

A la réinscription des équipes, 11 équipes ont été brûlées dont 5 en 5ème provinciale.

Le club de Fallais a décidé de stopper ses activités. Dès du procès-verbal de l’assemblée générale du club pour la dissolution, les joueurs seront libérés et pourront s’affilier dans le club de leur choix.

Le club de Hollogne a aussi décidé de cesser ses activités ; le processus est le même.

En division 6, il y a 19 équipes supprimées mais 21 réinscrites, ce qui maintient en équilibre le nombre d’équipes en 6P. En division 7, il y a déjà 26 équipes inscrites.

Au niveau des dames, c’est un peu plus compliqué et on se dirige vers une division 1 à 10 équipes, une division 2 à 12 équipes et enfin 7 équipes sont inscrites pour la division 3 à statut spécial.

Nous nous interrogeons par rapport à devoir en arriver à demander au quatrième de venir compléter la division supérieure mais nous n’avons pas de solution, vu que ce n’est qu’à la réinscription des équipes que le problème surgit ou pas.

1. **Compétitions individuelles** :

Il y a toujours des difficultés d’avoir une harmonie dans le staff des juges-arbitres, principalement.

Le comité provincial, lors d’une réunion avec eux, avait établi un modus operandi quant à la manière de fonctionner pour les masters et les tournois. Cette façon de faire va être rappelée aux différents clubs organisateurs de compétitions individuelles.

1. **Comité provincial** :

Nous sommes dans la dernière année de la législature. Il faudra du sang neuf pour pouvoir donner un souffle nouveau au comité et pour appréhender au mieux les nouvelles échéances principalement imposée par l’Adeps et la Ministre des Sports.

Dès cette saison nous allons proposer à Nicolas Herckens de collaborer de manière plus significative au niveau de l’arbitrage et nous en ferons de même avec Romain Gaspar au niveau de la commission des jeunes.

1. **AFTT** :

L’Adeps arrivent avec de nouvelles exigences en matière sportive et administrative. Nous devrons rentrer un bulletin positif quant à la mise en place des moyens pour arriver à satisfaire à celles-ci. Les subsides en provenance de l’Adeps pourraient être impactés en cas de bulletin non satisfaisant.

Quatre axes seront développés par l’AFTT :

1. Obligation d’imposer à chaque entraîneur en relation avec des mineurs et arbitre de présenter un extrait du casier judiciaire vierge qui sera valable pendant 3 ans. Chaque club devra avoir un référent éthique qui sera par défaut le secrétaire du club.
2. Un cadastre pointu des clubs via un formulaire en ligne à compléter obligatoirement par tous les clubs. Il permettra d’avoir une vue plus précise sur les infrastructures, sur la partie sportive et sur l’éthique.
3. La labellisation sera toujours d’actualité mais elle sera soumise à un calendrier à respecter scrupuleusement, il ne sera pas possible de revenir en arrière.
4. Une réforme de l’AFTT est nécessaire pour arriver à remplir nos obligations vers l’Adeps.

En effet, le conseil d’administration devrait être réduit en nombre de membres et s’occuperait uniquement de la gestion de l’association. L’Assemblée Générale de l’AFTT validera le travail des différentes cellules pour les matières sportives.

1. **Divers** :

* Le comité provincial a rédigé un document pour aider les clubs à comprendre et à gérer la double appartenance. Ce document sera envoyé vers les clubs.
* Le comité provincial va publier un règlement avec les mesures et règles particulières à notre province